

## Règlement du concours photos des Espiègeries 2018 (10 au 12 mai)

### **Article 1 : Organisation du concours**

Dans le cadre des *Espiègeries, festival de la Clairette 2018*, qui se déroulera du **10 au 12 mai 2018**, le Festival Est-Ouest – Théâtre de Die associé aux membres du comité d'organisation dont le syndicat de la Clairette et des vins du diois propose un concours photos sur le thème :

**«Dégustation insolite»**

***La Clairette doit être représentée symboliquement ou concrètement : un lien doit être fait avec la Clairette sur la photo.***

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs et professionnels.

Les membres organisateurs ne peuvent y participer.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- **qu'il est l'auteur de la photo présentée.** Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- **qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés** lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images les mieux notées et conformes au règlement.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

**Deux photographies** par participant maximum.

La photographie sera jugée sur 3 aspects :

- **respect du thème**
- **originalité**
- **technique**

### **Article 3 : Catégorie et format**

Le concours comprendra une seule catégorie composée des photographes amateurs et professionnels, sans distinction. Chaque participant devra présenter deux photos maximum, accompagnées de son bulletin d'inscription dûment rempli. Le fichier doit être transmis dans un format et une qualité permettant l'agrandissement.

## **Dénomination des photos :**

**Photo 1 :** *nom\_prénom1*

**Photo2 :** *nom\_prénom2*

## **Format des photographies :** jpeg/300dpi

Fournir une définition suffisante pour une impression homothétique en 40\*60cm

Le thème de cette édition est « **Dégustation insolite** » et doit avoir un lien avec la Clairette de Die.

## **Article 4 : Promotion du concours et propriété intellectuelle**

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie sélectionnée, autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site du festival...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos. Le comité d'organisation ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours photo et des Espiègleries, sans modification et avec les noms des auteurs.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits.

## **Article 5 : Calendrier**

Inscription et dépôt des photos jusqu'au **8 avril 2018**.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

[concours-photos@les-espiegleries.com](mailto:concours-photos@les-espiegleries.com)

Sélection de 20 photos par les membres organisateurs (les participants sélectionnés seront informés par mail). Ces 20 photos seront exposées et soumises au vote du public du **16 avril au 12 mai**.

Annonce du résultat des votes le **12 mai**, et remise des prix avant le bal.

## **Article 6 : Dotation**

**Les auteurs des 3 clichés sélectionnés par le public seront récompensés.**

**1<sup>er</sup> prix : 3 cartons de Clairette de Die + un panier garni**

**2<sup>ème</sup> prix : 2 cartons de Clairette de Die + un panier garni**

**3<sup>ème</sup> prix : 1 carton de Clairette de Die**

## **Article 7 : Informatique et liberté**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

## **Article 8 : Application du règlement**

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions.

## **BULLETIN DE PARTICIPATION**(Annexe 1)

### Concours photos – Les Espiègleries 2018

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Age** (si moins de 18 ans) : .....

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous)

**Adresse** : ..... **Ville** : .....

**Code postal** : ..... **Téléphone** : .....

**Mail** : .....

- Déclare participer au concours photos 2018 Les Espiègleries sur le thème « Dégustation insolite » organisé par le Festival Est-Ouest associé aux membres du comité d'organisation et du Syndicat de la Clairette et des vins du Diois
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecte les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre (vos) photo(s), notamment le lieu, la date de la prise de vue...

Photo 1 : .....

Photo 2 : .....

A ....., le .....

Signature

avec la mention « Bon pour accord »

Signature des parents

## **AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS**(Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné (e) ..... accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, site des Espiègleries...), sans que cela ne me confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, le comité d'organisation ne cèdera les photos à des tiers.

A ....., le .....

Signature + mention « Lu et approuvé »